

Nuages sur la politique de lutte à l'itinérance

Pierre Gaudreau

Numéro 773, juillet-août 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71974ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gaudreau, P. (2014). Nuages sur la politique de lutte à l'itinérance. *Relations*, (773), 4-4.



Nuages sur la politique de lutte à l'itinérance

Le Québec s'est enfin doté d'une politique de lutte à l'itinérance, mais le retour au pouvoir des libéraux suscite de grandes inquiétudes.

PIERRE GAUDREAU

L'auteur est coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Marche pré-budgétaire du 16 mai 2014, organisée par le RSIQ et le FRAPRU. Photo : André Query

En février dernier, à quelques jours du déclenchement des élections, le gouvernement du Québec annonçait l'adoption de sa *Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Les organismes communautaires, qui demandaient une telle politique depuis plus de huit ans, ont accueilli celle-ci très positivement. Dans un contexte où, pour un septième hiver consécutif, les ressources d'hébergement pour les sans-abri à Montréal ont vu un nombre croissant de personnes cogner à leurs portes, cela donnait de l'espoir.

Parmi les rares voix dissonantes, il y a eu celles des députés libéraux. « Où est le Plan d'action? » ont-ils twitté, en accusant la Politique d'être une coquille vide. Tous les acteurs concernés conviennent certes qu'un plan d'action, accompagné de mesures et d'investissements conséquents, doit suivre. Cela dit, l'adoption d'une politique instaurant un cadre et une vision était un préalable important, ce que n'a jamais reconnu le Parti libéral du Québec (PLQ). En effet, en 2008-2009, une commission parlementaire s'est tenue sur le phénomène de l'itinérance sous sa gouverne. Celle-ci a recommandé l'adoption d'une politique en matière d'itinérance dans les plus brefs délais. Or, le gouvernement Charest s'est contenté d'adopter, en 2009, un plan d'action sans grande vision, avec peu de moyens, et le phénomène de l'itinérance n'a fait que s'aggraver.

En campagne électorale, le PLQ n'a pris aucun engagement en faveur de la mise en œuvre de la *Politique natio-*

nale de lutte à l'itinérance, ni de façon globale ni sous l'angle de mesures spécifiques. Le logement social, l'aide sociale ou le soutien aux organismes ne font pas partie des « vraies affaires » qui préoccupent ce parti.

Cette politique fait de la lutte à l'itinérance un enjeu de société. Elle reconnaît la responsabilité de l'État dans la diversité d'actions à mener pour prévenir et réduire l'itinérance, tant sur le plan des causes structurelles que sur celui de l'organisation des services. Elle reconnaît aussi la responsabilité des institutions, tels les centres jeunesse, les hôpitaux et les établissements en milieu carcéral. Elle souligne autant l'importance de rehausser les revenus des personnes seules que celle de leur assurer un toit.

Comme plusieurs intervenants l'ont souligné, cette politique nationale est audacieuse en reconnaissant le droit au logement, ce que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ne fait pas. Cette avancée est certes due en bonne partie à l'action soutenue des organismes de lutte à l'itinérance qui, en proposant leur *Plateforme pour une politique en itinérance*, ont porté sans relâche, depuis 2006, une vision qui s'incarne dans des droits : de cité, au logement, au revenu et à la santé.

Cette politique est aussi le fruit de l'action du Parti québécois, premier parti à avoir repris cette idée, qui s'est retrouvée dans les engagements du discours inaugural de Pauline Marois, en octobre 2012. Adoptée quelques jours après le budget Marceau, en février dernier, elle ne fut jamais sou-



mise au vote, mais contenait des actions ciblées, dont 500 nouveaux logements sociaux destinés aux sans-abri – mesure maintenue par le PLQ – et 6 millions de dollars pour des services de soutien en santé.

Certes, ce type de politique nationale ne fait pas disparaître un problème, mais positionne un dossier dans les affaires de l'État; elle énonce une vision d'une problématique, la définit et affirme des principes. Elle identifie des priorités qui se retrouvent dans les plans d'action qui s'ensuivent. La *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* a en fourni un bon exemple; son cadre bien pensé a contribué à nommer et à faire reculer des réalités inacceptables. Cela s'est fait par le développement d'actions telles la consolidation des ressources d'hébergement pour les femmes violentées dans toutes les régions, par la réalisation de campagnes de sensibilisation pour combattre les préjugés et par un travail auprès des forces policières et des tribunaux pour qu'ils modifient leurs façons de faire.

Pour arriver à ce résultat, les groupes féministes ont dû assurer un suivi serré de la politique et maintenir la mobilisation. Il faudra faire de même avec la *Politique de lutte à l'itinérance*, en espérant que Philippe Couillard saura changer d'idée, lui qui s'opposait à l'adoption d'une telle politique à l'époque où il était ministre de la Santé. ●